

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, sous la présidence de Madame Marie-Claude DEVILLERS, Maire.

Présents : Mesdames LEDREUX Maryse, MAURICE Isabelle, VERMEULEN Sandrine et Messieurs COTU David, DECAUX Thierry, LEFEVRE Frank, PAUL Yves, PETIGNY Charles-Emile.

Absents : Madame BOJMUK Carole qui a donné procuration à Monsieur PETIGNY Charles-Émile et Monsieur KWACZALA Olivier qui a donné procuration à Madame MAURICE Isabelle.

Secrétaire de séance : Monsieur PETIGNY Charles-Emile.

Lecture du compte rendu de la réunion de Conseil du 5 juillet 2024 par Madame DEVILLERS Marie-Claude. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

➤ Compte rendu des réunions syndicales :

- SIRS : la rentrée s'est bien passée.

Le contrat avec la Sagère pour les repas arrive à terme donc un appel d'offres est lancé. Les clauses du marché qui sera signé avec le nouveau prestataire prendra en compte les principes de la loi « égalim ».

Les horaires du car ont été modifié

- Syndicat des Eaux de la Brèche et de la Noye

Une enquête publique, pour les travaux d'osmose inverse, est lancée le puits de Bucamps.

➤ Rapport annuel 2023 de délégataire de l'ADTO-SAO

La commune de Lafraye est actionnaire de la SPL SAO ADTO.

Pour rappel, le représentant de la Commune désigné au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires ou directement au sein du conseil d'administration est Monsieur DECAUX Thierry, le représentant de la collectivité désigné au sein de l'assemblée générale des actionnaires est Monsieur DECAUX Thierry.

Conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, « *les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au sein du conseil d'administration des sociétés publiques locales, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres* ».

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le rapport de l' élu à la collectivité pour l'année 2023 de la SPL ADTO SAO
- de donner quitus au représentant de la collectivité pour l'année 2023 ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport de l' élu à la collectivité pour l'année 2023 de la SPL ADTO SAO
- **DONNE** quitus au représentant de la Collectivité pour l'année 2023.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la délibération.

➤ **Cartographie du PLUI**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des avis émis lors des réunions de travail et des ébauches de zonage pour la commune. Le Conseil Municipal demande à mettre le terrain se situant en face du cimetière en zone constructible.

➤ **Projet d'action favorisant l'accélération de la transition écologique**

Nous avons reçu une demande de la Préfecture afin de recenser les projets favorisant l'accélération de la transition écologique rattachés au CRTE qui seraient susceptibles de faire l'objet de demandes d'aides.

Le Conseil Municipal souhaite inscrire ces projets dans le programme de demande d'aides :

- pour l'école : l'installation d'une pompe à chaleur air/eau,
- pour la salle Michel Decaux : l'installation d'une pompe à chaleur air/air ; l'isolation du plafond et des murs; l'installation d'une VMC.

➤ **Bilan du 14 juillet et de la brocante**

- 14 juillet : 68 adultes et 3 enfants ont participé au barbecue. Les dépenses s'élèvent à 1389€ et les recettes (participation aux repas) à 272€ soit un déficit de 1 117€.
- Brocante : cette année le beau temps était au rendez-vous. 120 kilos de pommes de terre ont été épluchées par les bénévoles le matin. Les dépenses s'élèvent à 848€ et les recettes à 1 448€ soit un bénéfice de 600€.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Madame Dupont, directrice de la SEDE souhaite nous rencontrer concernant les odeurs de la plateforme de compostage de Reuil sur Brèche

Prochaine réunion de Conseil : vendredi 4 octobre 2024 à 20 heures 30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 22h30